



PROFIL D'ENSEIGNEMENT

BACHELIER INSTITUTEUR(TRICE) PRÉSCOLAIRE

ANNÉE ACADÉMIQUE 2016-2017

1. Wallonie-Bruxelles Enseignement et ses valeurs

Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE), par l'engagement et la qualité du travail de ses personnels, offre à chaque étudiant, à chaque élève et à sa famille, la possibilité de vivre et de partager des valeurs essentielles :

DÉMOCRATIE

WBE forme les élèves et les étudiants au respect des Libertés et des Droits fondamentaux de l'Homme, de la Femme et de l'Enfant. Il suscite l'adhésion des élèves et des étudiants à l'exercice de leur libre arbitre par le développement de connaissances raisonnées et l'exercice de l'esprit critique.

OUVERTURE & DÉMARCHE SCIENTIFIQUE

WBE forme des citoyens libres, responsables, ouverts sur le monde et sa diversité culturelle. L'apprentissage de la citoyenneté s'opère au travers d'une culture du respect, de la compréhension de l'autre et de la solidarité avec autrui.

Il développe le goût des élèves et des étudiants à rechercher la vérité avec une constante honnêteté intellectuelle, toute de rigueur, d'objectivité, de rationalité et de tolérance.

RESPECT & NEUTRALITÉ

WBE accueille chaque élève et chaque étudiant sans discrimination, dans le respect du règlement de ses établissements scolaires. Il développe chez ceux-ci la liberté de conscience, de pensée, et la leur garantit. Il stimule leur attachement à user de la liberté d'expression sans jamais dénigrer ni les personnes, ni les savoirs.

ÉMANCIPATION SOCIALE

WBE travaille au développement libre et graduel de la personnalité de chaque élève et de chaque étudiant. Il vise à les amener à s'approprier les savoirs et à acquérir les compétences pour leur permettre de prendre une place active dans la vie économique, sociale et culturelle.

Actif face aux inégalités sociales, WBE soutient les moins favorisés afin qu'aucun choix ne leur soit interdit pour des raisons liées à leur milieu d'origine.

Confiants en eux, conscients de leurs potentialités, l'élève et l'étudiant construisent leur émancipation intellectuelle, gage de leur émancipation sociale.

2. Haute École de Bruxelles : nos valeurs et objectifs

NOS VALEURS

La HEB est une école organisée par la Communauté française et se caractérise par la neutralité de son enseignement, conformément au Décret du 31 mars 1994, modifié le 17 décembre 2003. La HEB organisée par la Communauté française constitue un service public.

La HEB défend les principes fondamentaux et les valeurs de la démocratie et des Droits de l'Homme. La HEB est accessible à tous sans distinction de sexe, d'origine, de culture, de convictions politiques, religieuses ou philosophiques et forme ses étudiants à la neutralité.

La HEB prépare les étudiants à leur rôle de citoyens responsables contribuant au développement d'une société démocratique, pluraliste et solidaire.

NOS OBJECTIFS

La HEB s'efforce de mettre sur le marché du travail des spécialistes rapidement autonomes, capables de s'insérer efficacement dans leur milieu professionnel et de prendre en charge leur développement personnel continu ainsi que celui des personnes dont ils sont responsables.

La HEB a pour objectif de promouvoir l'autonomie et l'épanouissement des étudiants. Elle les forme à l'autonomie intellectuelle, notamment en encourageant leur accès aux moyens d'information modernes disponibles. Elle les prépare aux exigences et à la complexité de la réalité du monde socio-économique en développant, tant via le contenu des enseignements que par les autres activités organisées, leur curiosité scientifique, artistique, philosophique et politique, ainsi que leur esprit critique.

La HEB donne ainsi accès à de nombreux outils de connaissance tels que ses bibliothèques, Internet, laboratoires, diverses banques de données, etc. Elle privilégie également les contacts extérieurs et est membre du Pôle Universitaire Européen de Bruxelles Wallonie.

Les formations offertes par la HEB sont garanties au plus haut niveau et doivent permettre aux étudiants de jouer un rôle actif dans tous les aspects de leur vie future.

La formation générale, jointe à une approche plus pratique en prise directe avec la réalité d'aujourd'hui, est inscrite dans les différents programmes d'activités d'études (type court et type long). Formation générale, spécialisation de haut niveau et à orientation professionnelle ont été mises en œuvre grâce aux stages obligatoires en milieu professionnel, à la recherche appliquée et à une collaboration directe avec les milieux professionnels.

Une fois leur curiosité et leurs compétences développées, les étudiants seront par ailleurs encouragés à maintenir ces compétences en adéquation avec le monde professionnel, dans le contexte de formation tout au long de la vie. Dans le cadre de la HEB, ils peuvent avoir accès à des spécialisations, suivre des formations continues par le biais de l'Institut de Formation en Cours de Carrière (IFC) et l'Association pour la Promotion de la

Formation en Cours de Carrière (FCC) auxquels la Catégorie Pédagogique fait offre de formations ou être associés, par les enseignants-chercheurs de cette même catégorie, à des recherches-actions pour l'innovation pédagogique.

La HEB incite également les étudiants à la mobilité et aux collaborations diverses, puisqu'elle inscrit ses enseignements dans une perspective d'ouverture scientifique, artistique, professionnelle et culturelle. Elle respecte les prescrits du Système de Transfert de Crédits Européens (ECTS) dans le cadre des échanges internationaux et délivre à chaque étudiant un supplément au diplôme qui devra faciliter son intégration dans le monde professionnel international.

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES DE LA CATÉGORIE PÉDAGOGIQUE

Les principaux objectifs de la catégorie pédagogique de la HEB sont les suivants :

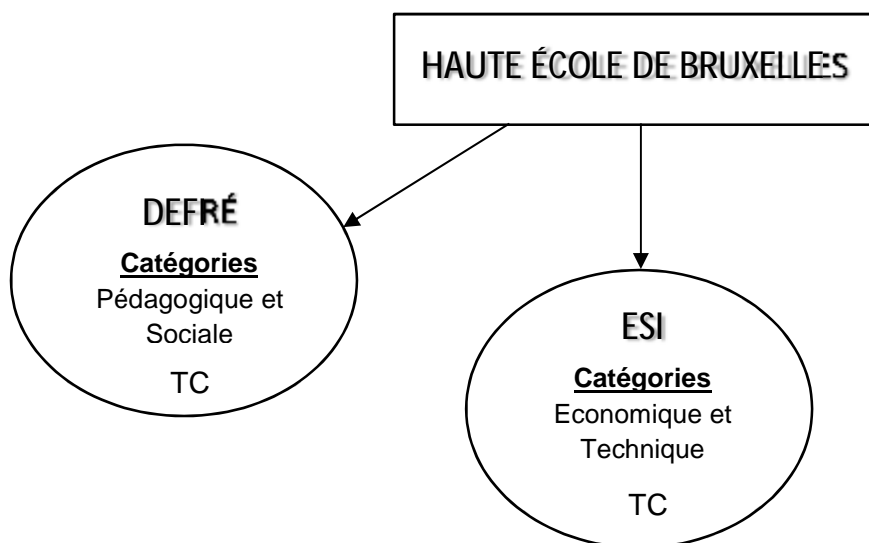
- former un public plus motivé par l'action pédagogique et éducative en lien avec le terrain que par une démarche essentiellement théorique ;
- associer étroitement la théorie et la pratique en dispensant une formation théorique, toujours articulée avec une mise en situation réelle ;
- former, à un haut niveau, des professionnels capables à la fois d'exercer au mieux leur futur métier et de mener en permanence une réflexion sur leurs propres pratiques et démarches.

Pour ce faire, le corps enseignant est composé majoritairement d'universitaires (de niveau Master ou disposant d'un doctorat), dont une partie ayant si possible un passé professionnel dans l'enseignement maternel, primaire, secondaire ou dans l'encadrement psycho éducatif. Pour rencontrer la spécificité de cette voie de formation, s'y ajoutent des maîtres de formation professionnelle, engagés en raison de leurs compétences dans un champ professionnel précis et identifiable. Pour la même raison, dans certains cas, les enseignants exercent leur fonction à titre accessoire, afin de garder un ancrage dans la pratique qu'ils peuvent ainsi transmettre aux étudiants.

La formation visant à l'efficacité opérationnelle immédiate sur le terrain du futur travailleur, la pédagogie accorde une large place au contact avec la réalité de terrain. Les stages pratiques en milieu professionnel constituent donc un élément essentiel des programmes.

Actuellement, la formation des futurs enseignants et éducateurs spécialisés s'inscrit dans le niveau 6 du cadre européen des certifications pour l'apprentissage tout au long de la vie (CEC). L'actuelle note d'orientation présentée par le Ministre Marcourt et réorganisant la formation initiale des enseignants suggère de maîtriser cette formation et donc de l'intégrer au niveau 7, comme c'est le cas dans la toute grande majorité des pays européens.

3. Haute École de Bruxelles : offre de formations



DEFRE Catégorie Pédagogique (type court Niveau 6) :

Bachelier – Instituteur(trice) préscolaire

Bachelier – Instituteur(trice) primaire

Bachelier – Agrégé(e) de l'enseignement secondaire inférieur :

Sous-sections Normales :

- Français-Français langue étrangère
- Français-Morale
- Mathématiques
- Sciences Économiques et Sciences Économiques Appliquées
- Langues Germaniques : Néerlandais-Anglais
- Sciences : Biologie, Chimie, Physique
- Sciences Humaines : Histoire, Géographie, Sciences Sociales

Sous-section Normale Technique Moyenne

- Économie Familiale et Sociale

Bachelier – Éducateur(trice) Spécialisé(e) en Accompagnement Psycho-Éducatif

Spécialisation en Orthopédagogie

Spécialisation en Accompagnement en Milieux Scolaires

Spécialisation en Intégration des Technologies Nouvelles au Service de l'Enseignement

DEFRE Catégorie Sociale (type court Niveau 6) :

Spécialisation en Sciences et Techniques du Jeu

ESI Catégorie Économique (type court Niveau 6) :

Bachelier en « Informatique de Gestion »

ESI Catégorie Technique (type court Niveau 6) :

Bachelier en Informatique et Systèmes – finalité Informatique Industrielle

Bachelier en Informatique et Systèmes – finalité Réseaux et Télécommunications

Spécialisation en Sécurité des Réseaux et des Systèmes Informatiques

ISTI Catégorie Traduction-Interprétation (type long Niveaux 6 et 7) :

Bachelier en Traduction et Interprétation (1^{er} cycle)

Master en Traduction (2^e cycle)

- option Traduction Multidisciplinaire
- option Traduction et Industries de la Langue
- option Traduction Littéraire
- option Traduction ès Relations Internationales

Master en Interprétation (2^e cycle)

4. Référentiel de compétences de l'enseignant

NOTE LIMINAIRE

Pour «préparer les étudiants à être des citoyens actifs dans une société démocratique, préparer les étudiants à leur future carrière et permettre leur épanouissement personnel, créer et maintenir une large base et un haut niveau de connaissances, stimuler la recherche et l'innovation »¹, la formation des enseignants développe les compétences explicitées ci-dessous.

Ces compétences s'inscrivent dans le cadre européen des certifications (CEC) au niveau 7 (niveau à atteindre dans le cadre de la future réforme)². Leur explicitation ressort de la confrontation des référentiels francophones disponibles à ce jour.

L'intégration de ces compétences concourt au devenir d'un praticien réflexif (Décret du 12 décembre 2000), but ultime de toute formation initiale d'enseignants en Communauté Française et gage du développement personnel et professionnel.

Dans ce contexte, l'enseignant doit utiliser avec aisance à l'oral comme à l'écrit, dans les postures d'énonciateur et de récepteur, la langue française, langue de l'enseignement en Communauté Française, outil privilégié de communication.

L'enseignant se doit d'agir de façon éthique, responsable et citoyenne en adéquation avec les textes fondamentaux qui établissent un contrat clair entre l'école et la société : Décrets « Missions », « Socles de compétences », « Compétences terminales » ...

Par ailleurs, l'enseignant s'inscrit dans une dynamique de recherche et de formation continue.

La formation mettra en œuvre, de manière intégrée, l'ensemble des compétences au service d'une pratique professionnelle réfléchie et réflexive.

¹ Missions de l'enseignement supérieur telles qu'elles ont été précisées lors de la Conférence des ministres européens en avril 2009

² Comme tous les bacheliers, la formation actuelle s'inscrit au niveau 6.

4. Référentiel de compétences de l'enseignant

Communiquer de manière adéquate dans la langue d'enseignement dans les divers contextes liés à la profession

- Maîtriser la langue orale et écrite, tant du point de vue normatif que discursif
- Utiliser la complémentarité du langage verbal et du non verbal
- Adapter ses interventions orales et/ou écrites aux différentes situations

Respecter un cadre déontologique et adopter une démarche éthique dans une perspective démocratique et de responsabilité

- Mesurer les enjeux éthiques liés à la pratique professionnelle
- Mettre en œuvre les textes légaux et documents de référence
- S'inscrire dans le cadre déontologique de la profession
- Mettre en place des pratiques démocratiques de citoyenneté
- Collaborer à la réalisation d'actions de partenariat engagées entre l'établissement et son environnement économique, social et culturel

Travailler en équipes, entretenir des relations de partenariat avec les familles, les institutions et, de manière plus large, agir comme acteur social et culturel au sein de la société

- Se montrer conscient des valeurs multiples qui traversent l'école ainsi que des enjeux anthropologiques sociaux et éthiques
- S'impliquer en professionnel capable d'analyser et de dépasser ses réactions spontanées, ses préjugés, ses émotions
- Mettre en œuvre en équipe des projets et des dispositifs pédagogiques

Entretenir un rapport critique et autonome avec le savoir scientifique et oser innover

- Adopter une attitude de recherche et de curiosité intellectuelle
- Participer à des groupes ou des réseaux de recherche pour enrichir sa pratique professionnelle
- Mettre en question ses connaissances et ses pratiques
- Actualiser ses connaissances et ajuster, voire transformer ses pratiques
- Apprécier la qualité des documents pédagogiques (manuels scolaires et livres du professeur associés, ressources documentaires, logiciels d'enseignement...)

Développer une expertise dans les contenus enseignés et dans la méthodologie de leur enseignement

- Entretenir une culture générale importante afin d'éveiller les élèves au monde

- S'appropriier les contenus, concepts, notions, démarches et méthodes de chacun des champs disciplinaires et psychopédagogiques
- Mettre en œuvre des dispositifs didactiques dans les différentes disciplines enseignées
- Etablir des liens entre les différents savoirs (en ce compris Décrets, socles de compétences, programmes) pour construire une action réfléchie

Concevoir, conduire, réguler et évaluer des situations d'apprentissage qui visent le développement de chaque élève dans toutes ses dimensions

- Planifier l'action pédagogique en articulant les compétences, les besoins des élèves et les moyens didactiques
- Choisir des approches didactiques variées, pluridisciplinaires et appropriées au développement des compétences visées dans le programme de formation
- Créer des conditions d'apprentissage pour que chaque élève s'engage dans des tâches et des projets signifiants
- Mobiliser l'ensemble des savoirs méthodologiques, pédagogiques et psychologiques dans la conduite de toute activité d'enseignement-apprentissage
- Repérer les forces et les difficultés de l'élève pour adapter l'enseignement et favoriser la progression des apprentissages
- Concevoir des dispositifs d'évaluation pertinents, variés et adaptés aux différents moments de l'apprentissage

Créer et développer un environnement propre à stimuler les interactions sociales et le partage d'expériences communes, où chacun se sent accepté

- Gérer la classe de manière stimulante, structurante et sécurisante.
- Promouvoir le dialogue et la négociation pour instaurer dans la classe un climat de confiance favorable aux apprentissages.
- Faire participer les élèves comme groupe et comme individus à l'établissement des normes de fonctionnement de la classe.
- Promouvoir la confiance en soi et le développement de la personne de chacun des élèves.

5. Acquis d'apprentissage terminaux

Bachelier – Instituteur(trice) préscolaire

L'instituteur préscolaire est placé dès le début de ses études dans un processus de formation qui lui permettra de répondre aux objectifs de l'école maternelle reconnue aujourd'hui comme le socle des apprentissages affectifs, cognitifs, sociaux et psychomoteurs. A travers une pédagogie active et globale, l'instituteur préscolaire envisage l'enfant dans son entièreté. Il organise des activités qui permettront à chaque enfant de trouver des réponses à ses besoins spécifiques. Au travers des activités fonctionnelles, il organise des situations qui ont du sens sous forme de projets, de jeux, de situations-problème... Il est le « passe-âge » entre la famille et l'école et contribue à l'ancrage des comportements sociaux liés à sa future posture de citoyen.

La formation comprend deux volets indissociables et complémentaires : les contenus théoriques et la pratique professionnelle. Ces deux aspects de la formation visent à rendre l'enseignant capable d'une action éducative efficace par l'éclosion et le développement de valeurs, de compétences personnelles et professionnelles. Des savoirs, savoir-être, savoir-faire et savoir-devenir sont, dès lors, construits tout au long du cursus de formation.

Au-delà des compétences nécessaires à la professionnalisation du métier d'enseignant, se situe la personne même de l'enseignant qui est, fondamentalement, son principal instrument de travail. Le rôle des formateurs est aussi de conduire chacun à devenir des sujets-acteurs et, plus encore, des sujets-auteurs dépassant le stade des savoirs disciplinaires et psychopédagogiques normés et irréfléchis pour accéder à une posture autonome et réflexive.

La section préscolaire de l'Institut Defré forme des instituteurs préscolaires disposant des compétences suivantes :

- À l'aide des notions théoriques tant méthodologiques, que psychologiques, pédagogiques ou disciplinaires, analyser de manière critique les dispositifs mis en œuvre dans les classes préscolaires ;
- Réaliser et réguler une pratique de classe adaptée aux enfants d'école préscolaire sur la base de choix méthodologiques et organisationnels réfléchis ;
- Construire des activités créatrices, des projets, de situations visant à développer, chez les enfants d'âge préscolaire, les apprentissages sociaux, cognitifs, affectifs et psychomoteurs ainsi que l'expression de soi ;
- Déceler les difficultés et les handicaps des enfants et leur apporter l'aide nécessaire ;
- Adopter une démarche scientifique, réflexive et déontologique.

6. Identification des Unités d'enseignement (UE)

Article 77³ - Chaque unité d'enseignement au sein d'un programme d'études comprend une ou plusieurs activités d'apprentissage. Une unité se caractérise par les éléments suivants :

- 1° son identification, son intitulé particulier, sa discipline ;
- 2° le nombre de crédits associés ;
- 3° sa contribution au profil d'enseignement du programme, ainsi que les acquis d'apprentissage spécifiques sanctionnés par l'évaluation ;
- 4° la description des objectifs, du contenu et des sources, références et supports éventuels, avec l'indication de ceux qui sont indispensables pour acquérir les compétences requises ;
- 5° le cycle et niveau du cadre francophone des certifications auxquels il se rattache et, si c'est pertinent, la position chronologique dans le programme du cycle ;
- 6° son caractère obligatoire ou au choix individuel de l'étudiant au sein du programme ou des options ;
- 7° la liste des unités d'enseignement prérequis ou corequis au sein du programme et si d'autres connaissances et compétences particulières préalables sont requises ;
- 8° les coordonnées du service du ou des enseignants responsables de son organisation et de son évaluation;
- 9° son organisation, notamment le volume horaire, l'implantation et la période de l'année académique;
- 10° la description des diverses activités d'apprentissage qui la composent, les méthodes d'enseignement et d'apprentissage mises en œuvre ;
- 11° le mode d'évaluation et, s'il échet, la pondération relative des diverses activités d'apprentissage ;
- 12° la ou les langues d'enseignement et d'évaluation.

Au sein d'un programme d'études, l'évaluation d'une unité d'enseignement peut faire l'objet d'une pondération à des fins de délibération par le jury lors du calcul de la moyenne visée à l'Article 139. - et à l'Article 140 - Cette pondération est également indiquée. À défaut, l'évaluation de chaque unité d'enseignement y intervient pour un poids égal.

³ « Décret définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études »

7. Demande de dérogation : en 1^{re} année, organisation de l'Unité d'enseignement « Maîtrise orale et écrite de la langue française » (5 ECTS) sur deux quadrimestres

En accord avec l'Article 79, § 1 du « Décret définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études » cité ci-dessous, l'équipe en charge de cette unité formule la demande de pouvoir organiser cette unité sur les deux quadrimestres.

Article 79. - § 1er. L'ensemble des activités d'apprentissage de chaque unité d'enseignement des cursus conduisant à un grade académique de premier ou deuxième cycle se répartit sur un des deux premiers quadrimestres de l'année académique, à l'exception de certaines évaluations, stages, projets ou activités d'intégration professionnelle. A titre exceptionnel et pour des raisons pédagogiques motivées, certaines unités d'enseignement de premier cycle peuvent se répartir sur les deux premiers quadrimestres de l'année académique; dans ce cas, une épreuve partielle est organisée en fin de premier quadrimestre, conformément aux dispositions de l'article 150, § 1er.

Les raisons pédagogiques de la répartition de cette UE sur deux quadrimestres :

Cette unité comprend trois activités d'enseignement :

- Compte-rendu (15h)
- Récit de fiction (15h)
- Oral (15h)

Au 1^{er} quadrimestre, il s'agirait, en très petits groupes, d'organiser l'activité « compte-rendu » qui déboucherait sur un examen dispensatoire en janvier (examen « seconde chance », si nécessaire, en juin).

Au 1^{er} quadrimestre toujours, il s'agirait, en très petits groupes et suite à un test diagnostic, d'organiser des séances de « mise à niveau » visant à préparer au mieux les étudiants pour l'activité « récit de fiction ».

Au 2^e quadrimestre, les étudiants auront les activités « récit de fiction » et « oral ».

Modalités évaluatives de l'UE :

L'évaluation de l'UE se déroulerait en juin (sachant qu'en janvier les étudiants auront eu une première épreuve dispensatoire pour l'activité « compte-rendu »).

L'activité « compte-rendu » évaluée en janvier sera poursuivie au 2^e quadrimestre par une remédiation ciblée pour les étudiants en échec. Ils auraient ainsi un maximum de soutien pour se préparer à leur examen « seconde chance » pour cette activité.

Ce dispositif permet d'accompagner et d'outiller au mieux les étudiants par rapport aux activités « compte-rendu » et « récit de fiction ».